

(No. 95.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1874, demandant copie des instructions données aux maîtres de poste dans les cités, villes et villages par le Maître-Général des Postes en vertu de la section 42 de l'acte 31 Victoria, ch. 10, relativement aux effets imposables importés en Canada par la poste.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

8 avril 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]